

HABILITATION CIF 150 H

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation nécessaire à l'exercice du métier de CIF Conseil en Investissement Financier. A noter que cette habilitation doit être obligatoirement complétée d'une attestation de réussite à l'examen certifié AMF pour une inscription à une association agréée puis à l'ORIAS.

Parcours conforme aux exigences de l'instruction DOC-2013-07 de l'AMF

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité de conseiller en investissements financiers des compétences en matière juridique, technique, commerciale et d'organisation, définies a minima à l'article 2 de l'instruction AMF n°2013-07

COMPÉTENCES VISÉES : Être en mesure de satisfaire aux exigences du statut réglementé de CIF Conseil en Investissement Financier
Evaluation de l'ensemble des compétences générales et techniques prévues par le programme définie à l'article 2 de l'instruction AMF n°2013-07

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 150 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale sous forme de QCM

PROGRAMME

Il aborde notamment les points suivants :

- Connaissances générales sur le statut de conseiller en investissements financiers
 - le statut de conseiller en investissements financiers
 - les instruments financiers
 - la supervision des conseillers en investissements financiers (AMF, associations de CIF...)
- Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers
 - le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
 - les services d'investissement
 - le régime de l'offre au public de titres financiers
 - les différents types de risques (risques de crédit, de taux, de liquidité, de volatilité, de marché, de contrepartie, opérationnel, liés aux émetteurs, de change)

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique asynchrone mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 150 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 3 mois

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

PRE-REQUIS

- Baccalauréat

- Règles de bonne conduite des conseillers en investissements financiers
 - la confidentialité, la protection des données personnelles et l'enregistrement et la conservation des données
 - les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
 - la connaissance et l'évaluation du client
 - l'obligation de vérifier le caractère adéquat produit /service recommandé
- Règles d'organisation des conseillers en investissements financiers
 - la réglementation pour la lutte contre le blanchiment et des capitaux et le financement du terrorisme
 - le traitement des réclamations des clients

Partie 1

- Le statut de CIF et l'exercice du métier dans le cadre réglementaire

Partie 2

- Les SCPI-OPCI

Partie 3

- Fondement de l'économie réelle
- Financement de l'économie
- Marché de capitaux
- Actifs financiers

Partie 4

- Le cadre institutionnel
- Déontologie, conformité, confidentialité, conflit d'intérêt
- LAB Lutte anti-blanchiment
- Abus de marché
- Démarchage et vente à distance
- Relation client
- Les instruments financiers , crypto actifs et biens divers
- Gestion collective et gestion pour compte de tiers, finance durable
- Les marchés de capitaux et les ordres de bourse
- Le Post Marché
- Les émissions et les opérations sur titre
- Bases comptables et financières

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Master 2 en Gestion de patrimoine
DESU gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 4 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances

Note de réussite exigée : 70%

Le livret de formation est envoyé sous 8 jours.

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 3 mois

Financement OPCO



FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [lci](#)
- Suite du parcours et débouchés : [lci](#)
- Eligible CPF : **NON**
- Répertoire spécifique : NON

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE ASYNCHRONE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

CIF
150 HEURES



LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION

V2 2024

HABILITATION